



Mon collègue m a rayé ma voiture pour se vengé car je l ai déno

Par **kath52**, le **30/10/2015** à **17:40**

Bonsoir

J ai dénoncé mon collègue à ma cadre qu il ne faisait rien au travail . Celui ci s est vengé en rayant ma voiture des deux côtés. Pas vu pas pris j ai porté plainte à la police contre X .
Quels sont les recours ? Sachant que je sais que s est lui le fautif.

Par **P.M.**, le **30/10/2015** à **17:52**

Bonjour,

Donc si vous ne l'avez pas vu et que vous n'avez pas de preuve, vous êtes devin autrement vous auriez déposé plainte nommément...

Cela m'étonnerait qu'une enquête soit diligentée et si c'était la cas, qu'elle aboutisse...

D'autre part, vous pourriez voir avec votre assureur si vous avez une garantie dommages s'il peut trouver une solution...

Par **kath52**, le **30/10/2015** à **18:10**

Merci de votre réponse, cependant je n'ai pas d ennemis et je sais que s est mon collègue à 100% car il s est toujours venté qu il se vengé aux affaires personnelles qu'à la personne concernée. Comme il dit pas vu pas pris!!! J ai alerté ma cadre ainsi que la direction il sera convoqué. Puis porté plainte contre X car ne veux pas l avoué. Je fais refaire ma voiture et je paie la franchise.

Par **P.M.**, le **30/10/2015** à **18:28**

Il n'était pas obligatoire qu'il ait connaissance des conversations que vous aviez eu à son propos et c'est dommage que cela ait été le cas...

Il existe des personnes qui n'ont pas d'ennemi et se font rayer leur voiture dans la rue par des imbéciles...

Attribuer à une personne des faits sans avoir la preuve que c'est elle qui les a commis peut relever de la dénonciation calomnieuse...

Par **kath52**, le **30/10/2015** à **21:43**

Merci à vous affaire à suivre.